

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. IZIMER

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Organisation de classes à horaires aménagés - Année scolaire 2013-2014 - Conventions à conclure entre la Ville, le Département de la Côte d'Or et les collèges Marcelle Pardé et Montchapet

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour l'année scolaire 2013-2014, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, il est proposé que soient mises en œuvre des classes à horaires aménagés « musique » et « danse » au collège Marcelle Pardé et « théâtre » au collège Montchapet.

Afin de fixer les modalités d'organisation de ces classes, il convient de conclure des conventions avec les établissements scolaires concernés et le Département de la Côte d'Or ; la réflexion engagée avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pour l'adoption de conventions-types n'ayant pu aboutir, il est proposé de signer les conventions jointes au rapport qui en sont des déclinaisons.

Trois textes sont ainsi soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour la création et l'organisation de classes à horaires aménagés. D'une durée de trois ans, leur reconduction serait tacite, sauf dénonciation par l'une des parties.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la mise en œuvre, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, de classes à horaires aménagés au collège Marcelle Pardé et au collège Montchapet ;

2 - approuver les projets de conventions à conclure entre la Ville, le Département de la Côte d'Or et les établissements, pour l'année scolaire 2013-2014 et les suivantes, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ